Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BEX: AVENIR DU CENTRE FAREAS, RÉPONSE À LA MUNICIPALITÉ, LUTTE CONTE LA DÉLINQUANCE

Les mesures prises par le Conseil d'Etat

Afin de rétablir le calme à Bex, le Conseil d'Etat a entrepris de nouvelles démarches (intervention auprès des communes de l'ouest du canton, modification de la population hébergée au centre bellerin) et maintient les actions mises en place cet été. Le Gouvernement n'envisage pas la fermeture du centre de Bex.

Après la votation communale du 26 novembre 2006, demandant à la Municipalité de Bex de racheter au Canton le centre d'accueil des requérants d'asile, cette dernière a réclamé sa fermeture au Conseil d'Etat. Réagissant au trafic de stupéfiants existant dans la commune, des parlementaires sont intervenus au sujet de la lutte contre les délits commis à Bex, notamment par des personnes dont la demande d'asile est frappée d'une décision de non entrée en matière et certains requérants d'asile. Le Gouvernement a répondu à la Municipalité et aux députés.

Le Conseil d'Etat souligne que délinquance, trafic de drogue, comme gestion de l'asile relèvent de problématiques globales et doivent être appréhendées à l'échelle du canton. Si le Conseil d'Etat est extrêmement sensible au trafic de drogue constaté à Bex, il ne peut opter pour des actions qui auraient des effets négatifs ailleurs. Dans ce cadre, il a engagé une série de mesures.

Le renforcement du dispositif policier, les interdictions de périmètre, l'intensification des mesures de contrainte et de renvois à l'encontre des personnes responsables d'atteintes à l'ordre public et la surveillance du centre à un niveau élevé par la FAREAS ont été maintenus à Bex depuis cet été. A la demande du canton de Vaud, l'organe de direction du centre de détention administrative de Frambois a entamé une réflexion pour écarter tout risque de manque de places.

Le changement de population hébergée dans le centre sera accéléré par la décision de transformer l'établissement en centre d'aide d'urgence destiné aux requérants déboutés. Cette mesure permettra d'y accueillir essentiellement des familles à partir de 2008. Elle s'inscrit dans le cadre des modifications de la loi fédérale sur l'asile (LAsi)

supprimant l'assistance délivrée aux requérants déboutés. D'ici là, la FAREAS continue à mettre sur pied des programmes d'occupation à Bex.

Afin de répartir de manière plus équilibrée les requérants sur le territoire, le DIRE a dores et déjàinformé les municipalités que la FAREAS interviendra dans ce sens auprès des communes de plus de 2000 habitants, sur la base de la loi du 7 mars 2006 sur l'aide aux requérants d'asile et à d'autres catégories d'étrangers (LARA). L'objectif est de loger, d'ici la fin de l'année, 200 personnes au total dans les communes de plus de 2000 habitants hébergeant actuellement pas ou peu de requérants.

Le centre de Bex, ne sera pas fermé. En effet, il faudrait reloger les résidents dans un centre dont la FAREAS ne dispose pas. En outre ce serait donner un signal négatif à l'ensemble des communes alors que la nouvelle LAsi imposera l'ouverture de nouveaux centres. Enfin, en cas de fermeture, le Canton devrait rembourser les aides reçues de la Confédération pour ce centre, que la commune n'a par ailleurs pas les moyens de racheter. L'idée de "centre spécial pour requérants difficiles" a été abandonnée après analyse. N'étant légalement ni une prison ni un centre de détention administrative, il ne pourrait limiter la liberté de mouvement des pensionnaires.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 février 2007

DIRE, Jean-Claude Mermoud, chef du Département des institutions et des relations extérieures, 021 316 41 51